



De vive voix 4.11 : Élections 2017-2018 (exécutif, CRT, CACE) – 26 avril

Le 21 avril 2017 · par seeclg

Ceci est une version papier d'un bulletin électronique. Les liens renvoient donc à des documents ou à des articles qui sont accessibles sur le site seeclg.org

Élections 2017-2018 (exécutif, CRT, CACE) – Avis aux intéressés

Chaque année, certaines élections doivent avoir lieu avant la répartition de la tâche, car elles impliquent, pour les candidats, soit une libération en ETC ou une libération à l'horaire.

Comité exécutif : Comme vous le savez peut-être, Stéphan Gibeault et Claudie Bonenfant ne se représenteront pas à l'exécutif du SEECLG en 2017-2018. Frédéric Morier et Robin Dick, membres de l'équipe actuelle, soumettront leur candidature comme responsables aux dossiers syndicaux. Si d'autres personnes ont envie de se joindre à cette équipe, actuellement incomplète, merci de contacter l'adjointe à l'exécutif (poste 7882) le plus rapidement possible. Par ailleurs, si une autre équipe veut se présenter (poste par poste), il serait apprécié de le mentionner afin de permettre à l'exécutif de prévoir la logistique d'élections en conséquence.

Comité des relations du travail (et sous-comité sur la tâche) : Ce comité paritaire traite de toute question en lien avec la tâche et les conditions de travail : projets de répartition (année, session), création de postes, ententes diverses, bref, tout élément lié à la convention collective. En tout, 7 profs peuvent siéger à ce comité. Le comité se réunit 8 à 10 fois par année. Les profs qui siègent à ce comité sont libérés à l'horaire le mardi après-midi. Parmi les profs élus au CRT, 3 sont élus pour siéger aussi au sous-comité sur la tâche. Ce sous-comité effectue du travail préparatoire pour les réunions de CRT.

Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) : Le comité d'action et de concertation en environnement du Collège Lionel-Groulx est un comité-conseil à la Direction générale. Il soutient la direction du Collège dans l'application graduelle de la Politique environnementale que le Collège s'est donnée. Il priorise les actions à mettre en œuvre, lesquelles relèvent du Plan stratégique du Collège (art. 6.1 de la Politique environnementale du Collège). Les principaux axes d'action du CACE concernent : l'éducation relative à l'environnement, la consommation responsable, la gestion des matières résiduelles, la gestion et entretien responsables du territoire, la réduction des gaz à effet de serre et la qualité de l'environnement interne (source: <http://www.clg.qc.ca/le-college/comite-daction-et-de-concertation-en-environnement/>).

Une vision du SEECLG

Texte rédigé par Claudie Bonenfant au nom de l'exécutif

Durant mon implication au SEECLG, j'ai eu la chance de vivre une vie syndicale à l'image de l'idéal que je m'en faisais, où tous les points de vue sont bienvenus et discutés, où les différentes visions et les différents types de syndicalisme sont considérés, lorsque cela est possible, comme autant de variantes contribuant à la réflexion et à l'action au sein d'un mouvement collectif et solidaire.

À cet effet, il nous paraît stérile d'opposer radicalement les enjeux locaux et nationaux, les uns s'imbriquant généralement dans les autres et ne pouvant se comprendre pleinement qu'avec une lecture englobante de la société et du monde au sein duquel nous évoluons.

De la même manière, dans le spectre qui va du plus corporatiste au plus combatif, il nous paraît stérile de focaliser uniquement sur ce qui pourrait nous opposer pour, en place et lieu, se concentrer sur ce qui est complémentaire. La discussion, l'argumentation et la diversité des points de vue font partie des éléments qui constituent notre force collective. Sans cet échange et cette ébullition d'idées, comment faire des choix et poser des actions éclairés? Nous ne pouvons pas faire l'économie de cette étape préalable à toute décision collective, qui n'en implique pas moins un devoir de ralliement une fois que l'Assemblée a tranché en fonction des informations disponibles et des arguments présentés.

De la même manière, ce qui fait la force d'un exécutif, c'est cette connexion avec la diversité, ce souci d'inclusion, cet esprit de collaboration et de solidarité où les forces de chacun sont mises en valeur, où leurs limites sont respectées et où l'esprit de camaraderie règne en filigrane, malgré les divergences d'opinion.

Parfois, ce sont les talents de fin diplomate qui sont requis pour dénouer une situation délicate ; à d'autres moments, une attitude plus combative est de mise. Sans mobilisation, sans rapport de force et sans action, on voit d'ailleurs mal comment un syndicat pourrait assurer adéquatement la défense des intérêts de ses membres et susciter des transformations sociales dont tous et toutes bénéficieront.

De tout cœur, nous souhaitons que le SEECLG continue d'incarner, contre vents et marées, ces idéaux dans la défense du bien collectif de ses membres et du bien commun.

Modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) : pas de consensus sans les profs

Cette lettre a été envoyée à la ministre Hélène David, au Conseil d'administration et à la Commission des études du Collège Lionel-Groulx

Madame la Ministre,

Nous souhaitons vous faire part de nos réactions au rapport *Pour un réseau collégial à la hauteur des aspirations des Québécoises et des Québécois* de Rachel Aubé, Guy Demers et Louis Lefebvre, dont plusieurs éléments nous semblent répondre d'une manière incohérente et hasardeuse aux problèmes réels que connaît le réseau.



D'abord, nous décrions la recommandation qui suggère de permettre aux collèges de remplacer ou de substituer une ou deux compétences dans un programme pour répondre aux besoins du marché du travail. Nous croyons plutôt que les compétences doivent être déterminées sur le plan national pour assurer la valeur des diplômes et pour que la formation technique permette encore une mobilité des diplômé-es sur le marché de l'emploi : il est important de former des travailleuses et des travailleurs qui disposent de compétences larges leur offrant la capacité de s'adapter aux changements en entreprise, plutôt qu'en fonction de compétences étroites et difficilement transférables liées à des besoins ponctuels dictés par l'entreprise.

De plus, nous sommes très inquiets que le rapport recommande de subordonner le ministère de l'Enseignement supérieur à une nouvelle commission d'évaluation à laquelle serait dévolu le rôle de recommander directement à la ministre l'ajout ou la substitution de compétences. Cette « décentralisation » est inquiétante si l'on pense à la très grande variabilité des attestations d'études collégiales (AEC) et à celle de la reconnaissance des acquis et des compétences qui sont actuellement du ressort des collèges, et pour lesquelles nous préconisons un encadrement plus serré du Ministère.

Par ailleurs, nous réclamons depuis plusieurs années l'abolition de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) que nous ne souhaitons pas voir renaître avec des pouvoirs augmentés. Nous proposons son remplacement par la mise sur pied de comités nationaux de programme dont la coordination serait assurée par le Ministère. À titre d'enseignantes et d'enseignants, nous sommes au cœur du travail sur les programmes dont nous assurons la qualité en travaillant à leur développement, leur implantation et leur évaluation. S'appuyer sur cette expertise incontournable constitue donc une solution porteuse et structurante qui a l'avantage de préserver les prérogatives ministérielles ainsi que la cohérence des programmes et la cohésion du réseau.

Dans les circonstances, nous ne pourrions jamais être d'un consensus sur un projet qui mettrait de l'avant ces propositions du rapport Aubé, Demers et Lefebvre, et qui sont contraires aux solutions que nous privilégions pour assurer et renforcer la pérennité du réseau collégial ainsi que sa cohérence et sa cohésion, dont dépend notamment la qualité des diplômes.

Nous connaissons votre désir de travailler à partir de ce qui fait consensus et nous vous remercions, Madame la Ministre, de l'attention que vous porterez à cette lettre.

Veillez accepter, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Frédéric Morier, président du SEECLG

Pour l'exécutif du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx (SEECLG).

Rapports en enseignement supérieur : la ministre Hélène David doit miser sur les consensus

Communiqué de la FNEEQ-CSN

« La CSN juge inacceptables plusieurs recommandations des rapports sur les consultations portant sur un Conseil des universités du Québec, un Conseil des collèges du Québec, une Commission mixte de l'enseignement supérieur et des modifications au Règlement sur le régime des études collégiales

(RREC). Si la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David, affirmait vouloir agir en fonction de «ce qui fait consensus», force est de constater que plusieurs éléments des rapports sont loin de faire l'unanimité.

«Depuis plusieurs années, la CSN et ses fédérations affiliées réclament la mise en place d'un conseil des universités, et nous avons exprimé cet automne notre ouverture à la création d'un conseil des collèges. Pour assurer la légitimité de ces conseils, il faut que leur mission et leur mode de fonctionnement reposent effectivement sur des consensus. Or, certaines recommandations nous paraissent totalement inacceptables et font craindre pour la suite des choses», affirme d'entrée de jeu Véronique De Sève, vice-présidente de la CSN.

Les deux conseils auraient notamment pour responsabilité d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé par les établissements. «Nous nous sommes toujours opposés à ce que la création d'un conseil des universités serve de cheval de Troie pour introduire un nouveau mécanisme d'assurance qualité. Or, c'est exactement ce que l'on retrouve dans le rapport Corbo et dans le rapport Demers», s'insurge Louise Briand, vice-présidente du secteur universitaire de la Fédération des professionnelles (FP-CSN).

Les deux organismes seraient administrés par des conseils d'administration assurant une faible majorité à la communauté universitaire et collégiale selon le cas. Toutefois, certains groupes y seraient peu ou pas du tout représentés. «Le conseil doit assurer une participation représentative de chaque catégorie de personnel. Pourtant, en ce qui concerne le CA du conseil des universités, il y aura davantage d'universitaires venant de l'extérieur du Québec (trois) que de chargés de cours (un), ce qui est aberrant! Le personnel de soutien et les professionnel-les ne sont quant à eux même pas sûrs d'être représentés puisqu'un seul poste est réservé à une personne appartenant à un autre corps d'emploi universitaire. La ministre doit rejeter ce modèle de représentation», déclare Caroline Senneville, présidente de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN).

La consultation de l'automne a également porté sur de possibles modifications au RREC. Le rapport Demers indique que, selon les commentaires reçus, la possibilité d'accroître la flexibilité des programmes localement ne fait pas consensus. Malgré tout, les commissaires recommandent d'augmenter la flexibilité même au-delà de ce que préconisait le document de consultation. «Cette recommandation doit être clairement rejetée. Offrir la possibilité à chaque collège de modifier un programme au gré des régions et des pressions des entreprises locales est inacceptable. Le diplôme obtenu dans un programme doit être le même partout. Autrement, on compromet la cohésion du réseau collégial, la mobilité des étudiantes et des étudiants et celle des diplômé-es», ajoute Mme Senneville.

Enfin, la CSN salue le fait que les deux rapports recommandent le maintien du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). La conclusion du rapport Corbo à l'effet d'amputer le CSE de sa commission sur l'enseignement universitaire est toutefois irrecevable. «Le CSE a toujours sa raison d'être même en ce qui a trait à l'enseignement universitaire. Par exemple, les conditions de vie étudiante forment un continuum du secondaire à l'université. On ne peut priver le CSE de sa compétence sur un tel sujet», affirme Sylvie Tremblay, vice-présidente-trésorière de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN).»

Cégeps – 50 ans d’existence!



Lancement du dossier sur les 50 ans d’existence des cégeps de la revue À bâbord. Ce numéro est disponible en kiosque depuis le 14 avril.

« Le rapport Parent, qui a été publié en cinq volumes entre 1963 et 1966, est le fruit de la commission Parent, laquelle avait été mise en place en 1961. Son travail est unanimement reconnu comme un moment capital de la Révolution tranquille, un moment qui signe l’entrée dans la modernité de notre système d’éducation.

Notre dette à son endroit est immense et elle comprend notamment la création des cégeps, ces collèges d’enseignement général et professionnel qui naissent en 1967 et qui ont donc 50 ans cette année. Notre revue, qui a toujours attaché une grande importance à l’éducation, ne pouvait manquer de souligner ce demi-siècle d’existence.

Cet anniversaire est un moment particulièrement opportun pour revenir sur l’histoire des cégeps, certes, mais aussi pour dresser un bilan de leurs réussites et pour faire le point sur les défis qui les attendent. C’est tout cela, entre bilan et prospective, que vous propose ce riche dossier. »

Pour lire la suite, cliquez [ici](#).

École de la relève syndicale (camp familial) en août 2017 : inscription dès maintenant!

L’École de la relève syndicale s’adresse aux 35 ans et moins et vise d’abord et avant tout les membres qui ont peu ou pas d’expérience syndicale. Ces séjours de trois jours offerts au Centre de villégiature Jouvence (en Estrie) proposent des matinées réservées à la formation syndicale, des après-midi passés en famille ou consacrés au sport en plein air ainsi que des soirées-causeries avec invité-es spéciaux. Deux personnes par syndicat peuvent participer. Les frais d’inscription (incluant hébergement, repas et accès aux activités de la base de plein-air) sont assumés par le SEECLG; seuls les frais de transport et les frais additionnels de 50\$ pour le ou la conjoint-e et deux enfants sont demandés aux participants (+ 50\$ par enfant de plus). Vous avez le choix entre deux sessions : (1) 6 au 9 août ou (2) 9 au 12 août. Si ce séjour vous intéresse, faites-nous signe le plus rapidement possible au poste 7882, au local syndical (F-202) ou à l’adresse seeclg@clg.qc.ca (premier arrivé, premier servi)!



École de la relève syndicale – été 2016
(Photo : Cédric Martin)
Source : <https://www.csn.qc.ca/ecole/>

Pour avoir une idée de la fabuleuse aventure qui s’offre à vous, nous vous suggérons de lire le résumé de l’expérience telle que vécue par Olivier Lalonde du CLG en cliquant [ici](#).

Parole aux membres

Si vous désirez vous exprimer sur un sujet d'intérêt et être publié dans le De vive voix, faites parvenir vos articles à Claudie Bonenfant (claudieseclg@gmail.com). Vos articles, résumés, remarques, suggestions et autres sont les bienvenus!

À VENIR

Activités des profs

Si vous désirez informer vos collègues de vos activités, n'hésitez pas à le signaler à claudieseclg@gmail.com.

Local

- RAPPEL : Les professeurs non-permanents peuvent dorénavant remplir, en tout temps, le formulaire A pour la session suivante. Comme les répartitions de tâches approchent, voilà un moment tout désigné pour le faire dès maintenant (en le remplissant à l'avance, il faut toutefois s'assurer de signaler tout changement au plus tard pendant la période d'affichage).
- 18 avril : CRT (Commission des relations du travail).
- 20 avril : ACCDP (assemblée des coordonnateurs de programme, de département et de discipline).
- 25 avril : CA (conseil d'administration).
- 1er mai : Date limite pour présenter une demande de PVRTT **avant** la répartition.
- 4 mai : CÉ (commission des études).
- 16 mai : Fin des cours.
- 24 mai : Assemblée générale.
- 1er juin : CÉ (commission des études).
- 6 juin : Assemblée générale annuelle.

National

- 20-21 avril : Regroupement cégep.
- 22 avril : Journée de réflexion collective organisée par Lutte commune à Montréal : [La vie syndicale après les fusions en santé](#).
- 22 avril : Jour de la Terre. [Marche pour la science](#) à Montréal.



- 1^{er} mai : Fête internationale des travailleurs et des travailleuses. [Grande marche du 1^{er} mai](#) – Montréal



- 18 au 20 mai : [États généraux de l'enseignement supérieur](#).
- 5 au 9 juin : 65^e Congrès de la CSN (Montréal).
- [Nouvelles FNEEQ](#).
- [Nouvelles CSN](#).